

Titre : AXA Maroc.

AXA Maroc : Ouverture du capital aux salariés

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) a accordé, le 2 novembre 2010, son visa à la note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe AXA. Cette augmentation de capital, indiquée dans un communiqué, sera réalisée par souscription de parts du compartiment «AXA Plan 2010 Global» du FCPE «Shareplan AXA Direct Global».

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : Axa Assurance Maroc, Axa France IARD, Axa Technologie Services, Axa France Vie, Avanssur, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services et Acred.

L'augmentation de capital du Groupe AXA réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 65 502 183 actions. Au Maroc, le prix de souscription est de 123,82 MAD par action.